

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 JUIN

A LA CHAMBRE

OBLIGATIONS A LOTS DE PANAMA

Après une assez longue discussion, la Chambre a adopté hier, par 388 voix contre 58, le projet de loi ayant pour objet d'autoriser le liquidateur de la Compagnie de Panama à émettre des obligations à lots jusqu'à concurrence de 34 millions de francs.

Ce projet de loi est ainsi conçu :

« Article premier. — Le liquidateur de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama est autorisé à négocier, sans limitation de prix et sans intérêts, celles des obligations à lots dont l'émission a été autorisée par la loi du 8 juin 1888, qui n'avaient pas encore été placées le 4 février 1889, date de la dissolution et de la mise en liquidation de ladite Compagnie.

Les sommes provenant de la négociation de ces titres seront insaisissables jusqu'à concurrence de 34 millions de francs.

Dans le cas où le liquidateur ferait apport ou cession de tout ou partie de l'actif de la liquidation à une Compagnie créée pour l'achèvement du canal, la nouvelle Société ne pourra émettre les obligations à ce moment non placées autrement que dans les conditions déterminées par la loi du 8 juin 1888, en ce qui concerne le minimum du prix d'émission et le service des intérêts.

Art. 2. — Au fur et à mesure du placement de celles de ces obligations sur lesquelles n'a pas été fait le versement intégral de la somme nécessaire pour constituer le capital de garantie prescrit par l'article premier de la loi du 8 juin 1888, le liquidateur devra verser le complément de cette somme à la société civile qui a été créée pour la constitution dudit capital. »

L'EXPÉDIENT

Depuis de longs mois, c'est peu dire, depuis de longues années, il y a sur le chantier législatif une loi qu'on appelle la « loi militaire ».

Cette loi est, à proprement parler, la toile de Pénélope du parlementarisme contemporain, le criterium suprême de sa magistrale impuissance.

Toutes les forces gouvernementales du parti républicain, Chambre et Sénat compris, ne peuvent en venir à bout.

Rien ne démontre mieux la faillite morale de la République, que l'impossibilité où se trouvent ses législateurs de faire une loi élémentaire, la plus élémentaire des lois.

Car, remarquez-le, il ne s'agit pas ici de l'un de ces tours de force, comme ceux qui consistent à opérer une innovation profonde dans les antiques rapports des membres de la société, à lutter contre des sentiments et des croyances plus que séculaires. . .

Il s'agit tout simplement de dire comment sera désormais opéré le recrutement militaire.

Or, depuis qu'il y a des grands pays et des armées permanentes, il y a des lois sur le recrutement.

Recruter, n'a rien de transcendant, c'est une opération absolument terre-à-terre. Un peu de bon sens y suffit. C'est une matière où le génie n'a rien, absolument rien à voir.

La fin de la législature approchant à grands pas, le spectre électoral, nous entendons le spectre outrageusement déçu et légitimement furieux, le point d'interrogation sinistre de la réélection, s'est dressé soudain devant nos gouvernants parlementaires.

Ils se sont dit qu'ils ne pouvaient décemment pas songer à se représenter devant le corps électoral, sans avoir la plus légère satisfaction à lui offrir, — et ils se sont demandé avec effroi ce qu'ils pourraient bien avoir à présenter au pays.

La raison d'Etat est intervenue qui a dit aux gouvernants républicains : « Il faut sous peine de mort pour vous tous que vous fassiez au moins la loi militaire ! »

Alors il n'a plus été question que de cela dans le Parlement républicain.

Comme la Chambre et le Sénat n'étaient pas d'accord sur l'article du projet qui vise les séminaristes et les exemptions de droit, on s'est, toute affaire cessante, occupé d'arriver à une entente.

Une commission mixte formée moitié de sénateurs, moitié de députés, s'est mise au travail avec une ardeur extraordinaire et a fait « four », « four noir ».

Le Sénat n'a pas transigé. Il a déclaré qu'il ne céderait pas.

Alors le gouvernement s'est retourné vers la Chambre, et depuis huit jours il lui répète sur tous les tons :

« Il faut céder, frères, il faut céder au Sénat, pour ne pas mourir sous les coups de la colère électorale du pays. La réélection vaut bien le service des séminaristes et quelques petites concessions sur les exemptions légales. Songez que vous êtes perdus, sans retour, si vous ne pouvez pas jeter au pays frémissant le numéro de l'Officiel, contenant la promulgation de la loi militaire ».

De la loi militaire en elle-même, des intérêts de l'armée, des besoins de la défense, pas un mot. Dans cette loi militaire, il n'est question en réalité que de l'intérêt électoral, que de l'intérêt parlementaire.

La Chambre, comprenant ce langage, va céder.

Enfin, on va faire tant bien que mal la loi militaire. Elle sera certainement votée avant la fin de la législature.

Seulement... il y a un seulement ! en cédant, la Chambre déclare qu'elle ne cède pas tant que cela, qu'elle ne cède que provisoirement, en réservant tous les droits d'une autre Chambre.

Ce qui veut dire : « Nous faisons enfin la loi militaire, mais nous nous promettons bien de la défaire à la première occasion ».

Ce qui doit se traduire ainsi pour l'édification du pays :

« La République parlementaire a mis quatre ans pour faire la loi militaire, et le législateur

républicain proclame lui-même que c'est une loi à recommencer ».

PIERRE DUC.

LE DÉFICIT INTELLECTUEL

Les pédagogues de la République, ayant dépensé des sommes aussi énormes qu'inutiles, sous le prétexte d'instruction publique, et en réalité dans le but de gagner des électeurs au régime qui bouleverse le pays depuis dix années, ont imaginé de justifier ces dépenses en chargeant les programmes scolaires dans des proportions tout à fait folles.

Il faut que les maîtres apprennent tout à l'élève, même ce qu'ils ne savent point.

Comme vient de le dire fort bien M. Gréard, membre de l'Académie française et vice-recteur de l'Académie de Paris, dans un langage plein de bon sens, ce qui n'est point la coutume des orateurs républicains, surtout quand ils sont fonctionnaires, on est en train de bourrer les petites cervelles d'une façon encyclopédique.

Et on les bourre tant que les résultats sont, pour les trois quarts de nos malheureux enfants, la fièvre typhoïde d'abord, l'abrutissement et l'ignorance ensuite.

Pour une demi-douzaine d'élèves par école, qui survivent à ce régime et flattent l'orgueil des directeurs comme des perroquets bien stylés, on voit le niveau intellectuel de tout le reste baisser dans de désolantes proportions.

Les maîtres ne peuvent plus se préoccuper de savoir si les pauvres petits comprennent ; ils n'ont pas le temps.

Comme les oies et les canards dont on veut développer le foie pour en fabriquer des pâtés, les élèves de nos écoles et de nos lycées, attachés sur les bancs, innocentes victimes des pédagogues républicains, sont bourrés depuis le matin jusqu'au soir.

Et les professeurs de toute classe fonctionnent comme les instruments cruels inventés pour l'engraissement des volailles.

Ce sont des gavenses intellectuelles.

Avec ce régime-là, on nous prépare toute une génération de crétins, de phthisiques, d'aliénés, de fatigués, d'épuisés.

Ce sera le déficit républicain partout, dans les intelligences comme dans le budget.

Nous recommandons ce point de vue aux pères de famille.

INFORMATIONS

Nous apprenons que Monsieur le Comte de Paris doit quitter Sheen-House vers le 2 juillet, pour se rendre en Suisse, à Vevey, où il recevra les délégations des comités de l'Est, du Sud-Est et du Midi.

LA PENSION DU GÉNÉRAL BOULANGER

Ce n'est pas, dit le Temps, comme plusieurs journaux l'ont dit, par mesure conservatoire, conséquence du procès, qu'on a suspendu le paiement de la pension de M. le général Boulanger ; c'est simplement pour non accomplissement des formalités spéciales que les pension-

nés sont tenus de remplir à chaque trimestre pour toucher leur retraite.

UNE RESTITUTION

Hier matin, M. Clément, commissaire de police, a remis à M. Dufeuille les clichés de la lettre adressée aux maires de France par Monsieur le Comte de Paris, et que ce commissaire avait saisis ; il a remis également 740 exemplaires de cette lettre.

On sait que le conseil d'Etat a rendu un arrêt qui déclarait la saisie illégale.

Il a bien fallu que la violence gouvernementale s'inclinât devant le droit proclamé par la justice française.

De nombreux visiteurs se trouvaient chez M. Dufeuille lorsqu'est arrivé M. Clément qui a dû attendre son tour pour être reçu.

UNE VISITE BIZARRE

Les journaux du soir publient la nouvelle suivante :

« M. Timoléon Brugère, président du tribunal d'Angoulême, qui a jugé l'affaire Dérouté-Laguerre, a été reçu ce matin par M. le Président de la République. »

Est-ce que ce magistrat aurait été mandé pour recevoir une mercuriale ?

LA PREMIÈRE FARINE DE 1889

Mercredi, la boulangerie des établissements Duval, installée dans l'Exposition, près de la galerie des machines, au coin de l'avenue de Suffren, et dont la gestion a été confiée à MM. Machin frères, a fait offrir au Président de la République le premier pain fabriqué avec de la farine de la récolte française de 1889.

Les premiers sacs, récoltés à Oran samedi, sont arrivés par le train-éclair mercredi soir aux Grands Moulins de Corbeil ; ils ont été moulus dans la nuit et panifiés dans la matinée de jeudi.

LE REPOS DU DIMANCHE

On sait qu'il se tiendra à Paris un congrès international pour le repos du dimanche. Les conseils d'administration des grandes Compagnies de chemin de fer français ont étudié dernièrement la question de savoir dans quelle mesure le repos dominical peut être accordé aux ouvriers et aux employés des chemins de fer.

Le gouvernement belge, devant les décisions des Compagnies françaises, vient de décider d'accorder aux ouvriers et employés de son réseau la faculté de prendre, à tour de rôle, le repos du dimanche.

L'EXPOSITION CONSERVÉE

La commission de la Chambre des députés chargée d'examiner la proposition de loi tendant à conserver certains bâtiments de l'Exposition a entendu M. Alphand.

Le directeur des travaux de Paris s'est déclaré partisan du projet. D'après lui, les bâtiments dont il s'agit sont construits de telle sorte qu'ils peuvent être facilement conservés.

Il resterait, dans le cas où les pouvoirs pu-

blics accepteraient définitivement l'idée, à se prononcer sur l'affectation.

Le Champ de Mars et les constructions de l'Exposition, à l'exception du square en bordure de la Seine, appartiennent à l'Etat.

Si l'Etat conserve tout, il faut, comme conséquence, qu'il prenne à sa charge l'achat du terrain de manœuvres destiné à remplacer le Champ de Mars.

M. Alphand estime que la Ville et l'Etat doivent concourir à l'opération, et voici la combinaison qu'il propose :

Le Champ de Mars serait partagé en deux par une large voie reliant les avenues de Suffren et de la Bourdonnais; l'Etat prendrait à son compte la partie nord avec les bâtiments de l'Exposition conservés; la Ville, la partie sud où se trouve dès à présent compris le square qu'elle possède depuis 1880.

Dans ce système, le Champ de Mars, mesurant quarante hectares, vingt hectares seraient au compte de l'Etat et treize seulement au compte de la Ville, défalcation faite des sept hectares superficiels du square.

La Ville et l'Etat participeraient alors, proportionnellement aux surfaces acquises, à l'achat du nouveau terrain de manœuvres.

Cette combinaison, d'après les auteurs de la proposition, aurait cet avantage de rapprocher le quinzisième et le septième arrondissement aujourd'hui séparés par l'étendue du Champ de Mars; enfin, en ce qui concerne le terrain de manœuvres destiné à remplacer le Champ de Mars, on parle de terrains situés à deux kilomètres de l'Ecole militaire, hors Paris et sur le territoire de la commune d'Issy.

ÉTRANGER

L'ÉLECTION DE METZ

D'après les renseignements publiés par la *Gazette de Lorraine* concernant le résultat du scrutin qui a eu lieu à Metz (ville et campagne) pour l'élection d'un député au Parlement allemand en remplacement de M. Antoine, le conseiller municipal Lanique a été élu par 8 on 9,000 voix, et environ 40 0/0 des électeurs ont pris part au scrutin.

On télégraphie de Metz :

« M. Lanique, qui avait obtenu 8,440 voix contre 182 données à son concurrent, vient d'écrire au kreichsdirector de l'Alsace-Lorraine une lettre dans laquelle il déclare que le peu de suffrages qu'il a obtenus ne pourrait pas lui donner l'autorité qu'il voulait avoir au Reichstag, et qu'en conséquence, il ne pouvait pas accepter le mandat de député. »

On mande de Metz, 28 juin :

« M. Lanique n'accepte pas le mandat de député. »

» Les journaux indépendants sont unanimes à regretter cette détermination.

» Il n'est pas probable que le gouvernement prescrive une nouvelle élection avant les élections générales. »

NOUVELLES MILITAIRES

Une fête magnifique sera donnée, lundi 1^{er} juillet, à Saint-Germain, par le 4^e chasseurs, pour l'anniversaire de sa création. Elle est organisée avec beaucoup d'intelligence et d'activité par le colonel Donop.

On y verra d'abord un cortège de tous les étendards sous lesquels a glorieusement combattu le régiment, drapeaux de la Monarchie, de la Révolution et des temps qui ont suivi jusqu'au nôtre; puis le défilé du régiment complet en grande tenue; enfin un carrousel qui, si nous en croyons les indiscretions du quartier, sera aussi bien exécuté que réglé.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Service d'été

En dehors de quelques changements de peu d'importance dans la marche des trains, les principales modifications du service d'été de la Compagnie des chemins de fer de l'Etat (qui commencera lundi prochain) consistent dans la création de deux nouveaux express de nuit :

1^o De Paris à Bordeaux. — Départ de Paris à 8 heures 30 du soir. Passage à Saumur de 2 heures 22 à 2 heures 28. Arrivée à Bordeaux à 11 heures 43 du matin.

2^o De Bordeaux à Paris. — Départ de Bordeaux à 3 heures du soir. Passage à Saumur de 11 heures 46 à 11 heures 53. Arrivée à Paris à 5 heures 45 du matin.

NOS DÉPUTÉS

Un crédit a été demandé par les députés de la Sarthe, de la Mayenne et de la Manche pour venir en aide aux victimes des orages et des inondations, et à la première nouvelle des orages qui ont atteint certaines communes de Maine-et-Loire, nos députés ont présenté l'amendement suivant au projet de loi relatif aux désastres qui ont frappé les départements de l'Ouest et du Sud-Ouest :

« AMENDEMENT à la proposition de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1889, un crédit extraordinaire de 1,500,000 francs pour secours aux victimes des orages, de la grêle et des inondations survenues récemment dans divers départements de l'Ouest et du Sud-Ouest.

» Présenté par MM. le vicomte de la Bourdonnaye, comte de Maillé, Merlet, Berger (Maine-et-Loire), de Soland, comte de Terves, députés.

» Article 1^{er}. — Augmenter le crédit de 200,000 francs pour permettre au ministre de comprendre le département de Maine-et-Loire dans la répartition des secours. »

LA TEMPÉRATURE. — Les fréquents et violents orages qui ont encore éclaté depuis quinze jours ont causé de grandes ruines dans plus de vingt départements appartenant aux points les plus opposés du territoire. Cette situation qui se prolonge démesurément inspire les craintes les plus vives. Dans certaines localités toutes les récoltes ont été ravagées, les blés sont couchés, les fourrages perdus, les arbres fruitiers n'ont plus ni feuilles ni fruits.

Des inondations ont cruellement atteint les récoltes d'un certain nombre de vallées. Des ruines lamentables ont eu lieu surtout dans la vallée du Rhône en amont de Lyon et au midi de la Drôme, en Vaucluse, dans la Sarthe, etc.

PROCESSION A L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

Demain, dimanche à 4 heures précises, aura lieu, dans l'enclos de Saint-Louis, la seconde procession générale du T. S.-Sacrement.

Le cortège se formera dans le même ordre qu'à la procession des Ardilliers. Tous ceux qui doivent en faire partie voudront bien arriver à 3 heures 3/4, et prendre rang le long des bas côtés et du mur de la rue d'Alsace, de sorte que les groupes de tête — derrière le suisse de Saint-Nicolas et la bannière de Saint-Pierre — soient placés à gauche près la porte de l'économat, tandis que les membres des patronages et les hommes se rendront à droite après de la chapelle.

Les dames se placeront au centre, dans tout l'espace laissé libre, pour se ranger plus tard derrière le dais, à la suite des hommes.

Tout le monde est prié de vouloir bien, comme dimanche dernier, tenir compte exactement des observations faites par ceux qui seront chargés de diriger la cérémonie, afin qu'il y ait ordre et régularité.

LE 14 JUILLET A SAUMUR

Plus de quinze jours nous séparent encore de la fête du 14 juillet, et déjà M. le maire Combiar a livré son programme à l'impression. Cette fois il n'est pas en retard.

La veille, samedi 13 juillet, à 9 heures du soir, grande retraite aux flambeaux.

Le dimanche 14 juillet, à 8 heures du matin, salve de 21 coups de canon.

A la même heure, distribution extraordinaire aux indigents.

A 9 heures, revue des troupes passée, au Chardonnet, par M. le général commandant l'Ecole de cavalerie.

A midi, salve de 21 coups de canon.

A 2 heures, grandes régates sur la Loire par la Société nautique de Saumur, avec le concours de sociétés étrangères.

A 8 heures, troisième salve de 21 coups de canon.

A 8 heures 1/2, concert dans le Square par la Musique municipale.

A 9 heures 1/2, feu d'artifice tiré quai de Limoges.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Avis aux Déposants

En exécution de l'article 4 de la loi du 5 mai 1853, le Conseil d'administration informe les intéressés que les dépôts ci-dessous énoncés, abandonnés par leurs titulaires depuis l'année 1859, seront au 1^{er} janvier prochain convertis en rentes sur l'Etat, et que les inscriptions de rentes achetées par application de cette mesure, ou mentionnées dans la présente publication, seront remises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les ayants droit sont, en conséquence, invités à faire, avant le 31 décembre prochain, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'épargne pour prévenir la conversion de leurs dépôts en rentes et la consignation des inscriptions de rentes.

Livret 8694. — M^{lle} OUVRE (Joséphine), domestique, 28 mai 1854, 19 ans, Saumur, rue Saint-Nicolas. — 22 mai 1859, remboursement 6 74

Livret 9271. — M. MINGUIN (Pierre), ouvrier maçon, 13 mai 1855, 30 ans, Saumur, rue d'Orléans. — 6 février 1859, remboursement 37 25

Livret 9642. — M. CROIX (Pierre), employé au chemin de fer d'Orléans, Varennes-sur-Loire. — 16 janvier 1859, remboursement 7 28

Livret 10006. — M. TAVEAU (François), journalier, 15 février 1857, 65 ans, Saumur, rue de Fenet. — 3 juillet 1859, remboursement 51 19

Livret 10206. — BILLARDEAU (Pierre), domestique, 13 septembre 1857, 14 ans, Saumur, à la Boule-d'Or. — 17 avril 1859, remboursement 41 31

Livret 10377. — M. CHAUVEAU (Pierre), cultivateur, 7 février 1858, 47 ans, Saint-Lambert-des-Lévées. — 13 février 1859, remboursement 38 30

Livret 10603. — M^{lle} PROUST (Henriette), couturière, 19 septembre 1858, 23 ans, Saumur, rue de la Fidélité. — 20 février 1859, remboursement 21 46

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XIII. — (Suite).

David voyait approcher le soir avec une extrême émotion. Comment serait-il reçu? Jamais il n'avait parlé, au vieil ami, de ses chagrins. Cependant un sentiment intime lui disait que Frantz avait tout deviné et que Frantz pardonnerait l'ingrat abandon. A tout instant sa pensée s'échappait et montait un étage. Puis, enfin, n'y tenant plus, il suivit sa pensée.

La servante vosgienne l'introduisit dans le salon. Assis devant l'âtre, dont la flamme pétillait, l'aveugle écoutait Gabrielle. De sa voix limpide la jeune fille lui lisait un long journal, tandis qu'Hermine, penchée sur la table, l'œil souvent fixé sur une rose de Noël, épanouie dans un cornet de cristal, la dessinait sur le vélin d'un missel.

Broze demeurait debout, immobile. Il se sentait pénétré de l'harmonie de toutes les choses environnantes, très ému par la vue de

ce tableau intime.

Tout chez Frantz était resté calme et paisible, pendant que lui, David, avait vu sa vie ravagée par la tourmente. Ce cercle de famille c'était bien l'asile; c'était bien le foyer avec ses joies si réelles. Un immense regret lui entraînait dans l'âme. Quelle existence vaillante il aurait pu mener là, près d'un vieil artiste, près de Gabrielle... Mais l'irréparable était accompli.

Les lèvres du visiteur frémissaient, tout le discours longuement préparé pour atténuer ses torts s'enfuit de sa mémoire, et sur un élan du cœur, s'avançant vivement vers l'organiste, qui venait à lui :

— Pardon, fit-il, pardon; j'ai été ingrat envers vous.

Ses yeux se voilaient et la voix lui manquait.

Frantz fut ému de cette franchise, de ce regret.

— Vous pardonner, répliqua-t-il, mon pauvre ami, puis-je vous en vouloir? Vous avez tant souffert!

L'aveugle prit, dans ses mains ridées, les deux mains souples de Broze.

— Vous avez eu raison de vous souvenir enfin, et de penser qu'on vous gardait de l'af-

fection ici. J'ai la triste expérience des hommes, mon pauvre David, et lorsque vous vous êtes cru heureux, je ne me suis pas étonné de votre oubli. Mais je vous attendais. Je vous avais dit, un jour, que j'étais votre ami, et l'heure de l'ami est celle où l'on a besoin de sa sympathie... mon heure est enfin venue.

David ne pouvait que balbutier :

— Que vous êtes bon! Oh! que vous êtes bon!

Et une larme se détacha très grosse de sa paupière et lentement coula sur sa joue.

La vibration du timbre le fit tressaillir.

C'est André Leroy, s'écria Hermine, notre André le fidèle

Elle souriait à David en appuyant sur ce mot: le fidèle; puis d'un accent presque bas :

— Désormais vous suivrez son exemple. Ah! venez donc prendre courage ici... mon père vous aime tant.

La portière se soulevait laissant apparaître André. Oui il était resté fidèle, ce pauvre André. Personne autre que lui ne savait à quel point il songeait à ses amis. Cette pensée constante durait depuis des années. Il n'espérait plus être payé de retour; mais il mettait toute sa joie dans son dévouement silencieux. Aussi,

pâlit-il en apercevant David. Ah! certes, il ne craignait pas que Gabrielle donnât jamais son cœur au mari de Charmette; mais elle lui donnerait de la pitié. C'était trop.

Le poète et le musicien ne s'étaient pas revus depuis de longues années. Ils ne dirent pas un mot des paroles échangées naguère à l'époque du mariage. Les conseils d'André avaient été justes. Tous les malheurs prédits s'étaient pleinement réalisés. Mais l'infirme était trop généreux pour jouir de son triomphe. Gravement il s'inclina devant le musicien illustre, puis, offrant un petit bouquet de violettes à M^{lle} Liéber, il vint prendre sa place accoutumée.

Ce jour-là, il devait lire à ses amis un nouveau poème. Il aimait à essayer, sur ces âmes simples, l'effet de ses vers.

— Eh bien, André, dit l'aveugle, nous attendons patiemment la lecture promise.

Tous, rangés en cercle, se préparaient à écouter; le poète ouvrit son manuscrit, soigneusement roulé.

Les beautés ne manquaient pas dans ce poème. André y travaillait depuis des mois entiers. Que de fois il avait veillé jusqu'à l'aube, sa main courant avec un frémissement,

Livret 10671. — M. MARCHE (Michel), cultivateur, 12 décembre 1858, 37 ans, Antoigné. — 17 avril 1859, remboursement.	11 18
Livret 10755. — M ^{lle} BAUDRY (Marguerite), mineure, 6 février 1859, 19 mois, Varennes-sur-Loire. — 3 avril 1859, versement.	118 22
Livret 10817. — M ^{lle} DUPONT (Léonie), mineure, 20 mars 1859, 13 ans, Allonnes. — 20 mars 1859, versement.	297 01
Total.	600 37

MENDIANTS ET VAGABONDS

En 1876, on comptait, dans le département de la Seine, 1,864 vagabonds et mendiants ; en 1885, on en comptait 5,839.

En 1876, on comptait dans le département de Seine-et-Oise, 409 mendiants et vagabonds ; en 1885, on en comptait 1,388.

En 1876, on comptait, dans la Seine-Inférieure, 308 mendiants et vagabonds ; en 1885, on en comptait 1,370.

En 1876, on comptait, dans le Rhône, 505 mendiants et vagabonds ; en 1885, on en comptait 2,019.

Prosperité républicaine, voilà de tes fruits ! Ces mendiants, ces vagabonds qui parcourent nos campagnes, la République est responsable, pour une part, de leurs misères, et c'est nous qui payons ses fautes. Chaque fois qu'un vagabond frappe à notre porte, pensons à la République.

C'est notre droit et notre devoir.

ABONDANCE DU POISSON

Les populations maritimes, qui ont été si éprouvées depuis tant d'années, auront fait pendant cette campagne d'assez belles pêches.

L'abondance des sardines et maquereaux est extraordinaire ; elle est telle qu'elle a amené, malheureusement, l'avisement des prix.

Sur la côte de Bretagne on a été obligé, pour écouler le stock, de vendre des sardines aux cultivateurs pour en faire de l'engrais.

Sur la côte d'Angleterre, la semaine dernière, certains bateaux ont pêché jusqu'à trente mille maquereaux, et on en a vu le prix tomber à deux sous la douzaine.

Et dire que nous payons le poisson si cher à Saumur... quand il y en arrive !

COUR D'APPEL D'ANGERS

Les garçons bouchers de notre ville feront bien de faire leur profit du résultat de cete affaire.

Il y a quelque temps, à Laval, un jeune garçon boucher de dix-neuf ans, Emile Gérard, se rendait à l'abattoir en voiture. Suivant la mauvaise habitude de ses collègues, il allait

traduisant les images conçues par son cerveau. La traduction était-elle bonne ? Les images fixées sur les feuillets étaient-elles douées de vie ? Il allait le savoir.

Debout, maintenant, il lisait. C'était une œuvre fortifiante et saine, contenant des larmes et des sourires, un de ces poèmes qui exalte tout ce qu'il y a de plus élevé dans l'âme humaine. Et André lisait avec une passion et une sensibilité irrésistibles. Aux passages entraînants, son front rayonnait et sa voix chaude avait des vibrations qui allaient au cœur.

Tous l'écoutaient, très émus. Sous les paupières abaissées de l'aveugle se levait un monde éclatant de lumière. David, le front dans les deux mains, réfléchissait. Il se promettait, lui aussi, de soulever les âmes et de les conduire au grand idéal : ce poète lui donnait l'exemple.

André déclamaît toujours avec verve, avec chaleur. Que n'avait-il devant lui une salle, resplendissante de lumières, remplie d'une foule choisie ! Comme les mains se fussent frappées l'une contre l'autre... Quel succès !... Quel triomphe !

Mais ce triomphe importait peu au poète. Il en goûtait un autre mille fois plus enviable : Gabrielle l'écoutait attentivement ; elle savou-

à une allure désordonnée. Un accident se produisit. La voiture du boucher heurta un autre véhicule dont l'un des voyageurs fut projeté sur la chaussée où il se fit des blessures graves.

Le tribunal correctionnel de Laval condamna à quinze jours de prison l'auteur de l'accident.

Le ministère public, jugeant la peine insuffisante, interjeta appel à *minimé*.

Après une plaidoirie de M^e Morin, la Cour d'Appel d'Angers a confirmé le jugement des premiers juges quant aux motifs invoqués, mais élève de quinze jours à un mois la peine prononcée contre le garçon boucher.

Voilà MM. les garçons bouchers bien et dûment prévenus. Qu'ils se tiennent sur leurs gardes !

MORT DE CARLOTTA PATTI

Une cantatrice qui s'est fait entendre à plusieurs reprises au théâtre de Saumur, dans les concerts qui portaient son nom, M^{me} Carlotta Patti, a succombé jeudi à Paris, en son domicile, 16, rue Pierre Charron, aux suites de la maladie dont elle avait été atteinte il y a quelques semaines.

Carlotta Patti, sœur de la célèbre Adolina Patti, était née à Florence en 1840. Elle avait quitté l'Italie, à peine âgée de dix ans, et était partie avec sa famille pour l'Amérique.

On connaît ses brillants succès.

Carlotta Patti avait épousé M. Ernest De Munck, l'habile violoncelliste, il y a une dizaine d'années, et quoique fixée à Paris, elle voyageait encore de temps en temps et se faisait parfois entendre. Mais au mois d'août de l'année 1884, il lui arriva un cruel accident : elle se cassa la jambe dans son propre appartement. Depuis lors elle avait renoncé aux voyages et aux concerts et s'était consacrée au professorat.

TUÉ PAR LA Foudre

Samedi dernier, le sieur Sécher, âgé de 62 ans, cultivateur au Petit-Bain, commune de Liré, était à travailler dans un champ, lorsqu'un orage éclata. Sécher fut atteint par la foudre. Son fils, qui travaillait à quelque distance, n'eut aucun mal ; quand il se porta au secours de son père, il se trouva en présence d'un cadavre.

ANGERS. — Le *Patriote* annonce que M. Protat, secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, vient d'être reçu franc-maçon. Le *Patriote* félicite la Loge d'Angers d'avoir fait cette nouvelle recrue.

Il est vrai que comme taille et belle envergure, la Loge ne pouvait guère trouver mieux. Aussi nos neveux contempleront avec étonnement le tablier du nouveau F. de la même

rait l'harmonie des rimes, elle vibrât à la générosité de la pensée ; c'était visible à l'animation de son visage, à ses yeux brillants. Puis, soudain, une larme amassée au coin de sa paupière se fit jour et coula lentement sur sa joue.

Cette larme, André Leroy ne l'eût pas échangée contre tous les joyaux de la terre. Lorsque son poème fut achevé, doucement il s'approcha de la jeune fille, et murmura d'une voix tremblante :

— Merci, Gabrielle, vous avez fait naître en moi la confiance. Maintenant, je crois au succès.

(A suivre.)

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

façon que l'on admire aujourd'hui la puissante armure de François I^{er}.

C'est égal, ce n'est pas rassurant pour les conservateurs qui auront des procès administratifs à débattre en conseil de préfecture.

(Journal de Maine-et-Loire.)

La foudre est tombée jeudi à 4 heures du soir, pendant le violent orage, sur une maison de la rue de Frémur, à Angers.

Le troisième étage de la maison a été complètement abîmé.

Il n'y a pas eu d'accident de personne, seule la dame Carteron, femme d'un lampiste de la gare, a été étourdie pendant quelques instants.

La foudre est tombée également à Bonchemaille (aux portes de la ville), sans causer grands dégâts, et en Saint-Laud, rue Eblé, non loin de la caserne des pontonniers.

MIREBEAU. — Mardi, dans l'après-midi, un accident grave s'est produit à Mirebeau (Vienne).

Trois enfants de 6 à 8 ans étaient montés dans une petite voiture, traînée par un chien, et circulaient sur la voie publique.

Malgré les efforts du sieur Godu qui marchait en sens inverse, conduisant une charrette chargée de fourrages et qui avait ralenti sa marche, le léger véhicule des enfants s'engagea sous la charrette. L'un d'eux, le jeune Lamarche, fut tué sur le coup ; les deux autres, les enfants du sieur Barthélemy, ont été blessés. On craint pour la vie d'un de ces derniers.

NANTES. — Nous croyons savoir, dit l'*Espérance du Peuple*, que M. Rivaud, préfet de la Loire-Inférieure, a signifié à tous les fonctionnaires qu'ils eussent à retirer immédiatement leurs enfants des écoles religieuses pour les envoyer aux écoles sans Dieu.

C'est ainsi que le ministère entend la pacification religieuse pronée officiellement à la tribune.

LES FOINS VASEUX

M. Leizour, professeur d'agriculture de la Mayenne, adresse aux journaux de ce département la communication suivante qui intéressera aussi le département de Maine-et-Loire :

« Par suite des terribles orages qui ont éclaté sur notre contrée à la fin de la semaine dernière, beaucoup de prairies ont été envahies par les eaux, et l'herbe, encore sur pied, a été recouverte d'une épaisse couche de vase, dont elle n'aura plus le temps de se débarrasser avant l'époque du fauchage. Chacun se demande ce qu'il convient de faire en pareille circonstance.

» Tout d'abord, il faut bien se garder de laisser pourrir l'herbe sur place. En se décomposant elle étoufferait toutes les plantes délicates du gazon, les meilleures, celles qui donnent sa qualité au foin, et il ne resterait, pour les années suivantes, que les plantes rustiques, plus ou moins grossières, qui donneraient un foin valant à peine de la bonne paille.

» Il faut donc faucher les foins vaseux le plus tôt possible, afin de bénéficier d'une ample récolte de regain.

» Si l'on veut en conserver une partie pour l'alimentation du bétail, il conviendra de la secouer énergiquement pendant le fanage, et à cet effet, l'usage de la fameuse mécanique est à recommander, puis il faudra employer de 8 à 10 kilogrammes de sel pour saupoudrer chaque mille kilogrammes de foin qu'on emmagasiner.

» Tout le foin trop sali pour être consommé devra être suffisamment desséché pour que, mis en tas, il n'entre pas en fermentation trop active et qu'on le trouve plus tard dans un état satisfaisant pour être employé comme litière.

» Ce qui donne de la valeur à l'herbe et par suite au foin, c'est la matière azotée qu'elle contient. Et il ne faut pas oublier que cette matière se transforme en ammoniacque (*alcali volatil*) par la fermentation, s'échappe dans l'air et est perdue pour le cultivateur.

» D'ailleurs, si l'on a des terres labourables disponibles, et si les circonstances s'y prêtent mieux que pour la dessiccation, on pourra employer l'herbe vaseuse comme fumure verte, aussitôt qu'elle aura été coupée. Toutefois, avant de procéder ainsi, il faudra bien s'assurer que les plantes qui composent la récolte et qui, pour la plupart, sont à graines, ne sont pas de mauvaises herbes et qu'on ne risque pas d'infester sa terre. »

VITICULTURE

UNE NOUVELLE FORMULE ÉCONOMIQUE DE BOUILLIE BORDELAISE

M. Lavergne, pharmacien à Aiguillon (Lot-et-Garonne), vient de trouver une composition qui a pour but de dissoudre, dans la partie liquide de la bouillie bordelaise, une portion de l'hydrate d'oxide de cuivre précipité dans le dépôt.

Par suite, la nouvelle bouillie est active par tous les temps sans l'intervention de la pluie ou de la rosée et la quantité de sulfate de cuivre employée dans les anciennes formules peut être réduite à 1 kilo pour 100 litres d'eau. De plus, la matière gélatineuse, qui est la base du procédé de M. Lavergne, augmentant l'adhérence, aura peut-être pour effet de diminuer le nombre des traitements.

C'est au moins ce que dit le prospectus de M. Lavergne, qui garde sa composition secrète et en fait œuvre commerciale. Nous n'en aurions point parlé si nous ne savions que M. Lavergne, qui a si bien dirigé les traitements contre le black-rot dans la vigne d'expérience de M. Prilleux, est un homme sérieux, méritant confiance.

L'avenir dira ce qu'il faut penser de son invention.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 juin 1889.

Le marché reprend meilleure allure. Quoique les transactions soient peu animées, les cours des rentes regagnent encore quelques centimes. Le 3 0/0 se négocie à 84.42 ; le 4 1/2 0/0 à 104.32.

Le Crédit Foncier progresse à 4,305. Les obligations foncières et communales sont très activement traitées.

La Société Générale cote 455.

La Banque d'Escompte s'avance à 512.50.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas sont fermes à 750. Les obligations des Chemins de fer de la province de Santa-Fé ont un marché animé à 418.75.

La Société de Dépôts et Comptes courants est immuable à 595.

Le Crédit Lyonnais s'avance à 668.75.

Le Panama a quelques affaires à 56.25.

L'obligation des Chemins Economiques est tenue à 377.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — En raison du développement considérable des opérations de la Société des Voyages Internationaux, le ministre des finances vient d'autoriser l'établissement d'un bureau spécial de poste et télégraphe, dans son vaste local du boulevard des Capucines. Le but économique de cette Société, on le voit, consiste à permettre à toute personne qui veut venir visiter l'Exposition, de couvrir, moyennant le prix de 25 et 20 fr. par jour, tous ses frais de séjour sans exception et dans les conditions les plus favorables.

Entre bourgeois :

— Figurez-vous que ce matin je me suis réveillé tout bête.

— Et comment vous étiez-vous couché ?

— Comme à l'ordinaire...

Comme une grenade mûre

Où trouver une image plus saisissante pour définir une bouche fraîche et jeune où éclatent la vie et la santé ! Quoique tant de fois ressassée, cette puissante comparaison se retrouve sans cesse chez nos auteurs modernes... tant elle rend bien l'idée des gencives saignant la pourpre en opposition absolue avec la nacre éblouissante des dents qui met une blancheur crue dans le rouge violent de la chair !

Certes, il n'est pas une de nos jeunes femmes qui ne voudrait mériter une si séduisante description... et combien, pourtant, ne prennent aucun soin pour y parvenir... alors que, sous leurs yeux, des milliers de brillants exemples apportent l'irréfusable preuve que ces précieux avantages sont réalisés, chaque jour, par le célèbre *Elixir Dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Souillac*.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE GUIGNARD

Les créanciers de la faillite du sieur Guignard, commissionnaire en vins à Saumur, sont invités à se réunir le vendredi 5 juillet 1889, à 9 heures et demie du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite et de donner leur avis sur l'excusabilité du failli.

Pour extrait,
(573) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M^e CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M^e CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi,

La belle petite Propriété DU BAS-MINCÉ

Située commune d'Echemiré, COMPOSÉE :

1^o De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares 19 h. 86 a. 20 c.

2^o Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ 2 h. 20 a. 20 c. Contenance totale. 22 h. 06 a. 20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Chevire-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre;

Aux représentants de M. et M^{me} PASQUIER-HARDOUIN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur; M. Augustin PASQUIER; M. GONDON-PASQUIER; M. Félix et Alexandre HARDOUIN, tous propriétaires à Varrains;

Ou à M^e CORMERY, notaire à Baugé. (543)

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,
Place de la Bilange, 23,
hôtel Blanclet.

Remise, Grenier & Magasin

A LOUER PRÉSENTEMENT

Près la gare d'Orléans.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

GRAND CAFÉ DE L'UNION

A Saumur, rue de la Comédie.

A VENDRE

UN PAON & UNE PAONNE

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n^o 24 bis.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 49, en face la Caisse d'Épargne.

ÉTUDE D'AVOUÉ A CÉDER. midi de la France; jolie résidence; ligne ferrée; produit, 7.000 fr.

100,000 FR. à placer par hypothèque, en Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, ou départements limitrophes.

S'adresser à M. FLEURIAU, escompteur à Bourgueil (Indre-et-Loire). (527)



LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 4 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'Abbaye de SOULAC (Gironde) DOM MAGUELONNE (Prieur)

L'EAU DE TOILETTE DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVETAINS possède toutes les qualités toniques, rafraichissantes et adoucissantes; par son action salutaire elle ravive la peau et pénètre sous l'épiderme, conserve l'éclat, la fraîcheur et préserve de toutes les affections cutanées du hâle et des taches de rousseur.

MODE D'EMPLOI. — Quelques gouttes versées dans l'eau suffisent pour donner à la peau un arôme et un parfum délicieux. C'est en pénétrant dans le tissu dermal que notre cosmétique assure l'hygiène.

Employée dans le bain et en ablutions, elle favorise les plus importantes fonctions du derme, régénère l'organisme et laisse au corps la fraîcheur, le bien-être et la force.

Produit incomparable. L'essayer c'est l'adopter.

Fabriquée par le Prieur DOM MAGUELONNE. Se trouve chez tous les parfumeurs, coiffeurs, pharmaciens et merciers.

Le concessionnaire général: J. BIJON Aîné, Bordeaux

Dépôt à Saumur, chez M. MACRET, parfumeur, place de la Bilange.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIE Sœurs

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTHEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année: c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.* Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, *PETITE MARTHE*, par Elie Flourès, et l'**IMMORTHEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement: *départements*, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; *étranger*: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes). Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUN

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	84 40	Banque de France	3900	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	377	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	87 40	Banque d'Escompte	517 50	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	457	Compagnie parisienne du Gaz	525
4 1/2 1883	104 30	Comptoir d'Escompte	95	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	457 50	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	349
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1310 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	452	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	57
Oblig. 1855-60 3 0/0	530 50	Crédit Industriel et Commercial	580	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	389	— 6 0/0 2 ^e série	58
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	670	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	454	— obligations à lots	142
— 1869 3 0/0	414	Dépôts et Comptes courants	595	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	588
— 1871 3 0/0	407 50	Société Générale	453 75	Est 3 0/0 anc. r. à 500	398	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	520 50	Est	802 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	415 25	Emprunt russe 1862 5 0/0	101 50
— 1876 4 0/0	521	Paris-Lyon-Méditerranée	1317 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	418	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	392 50	Midi	4210	Nord 3 0/0 r. à 500	425	— 1884 5 0/0	100 65
Bons de liquidation	524 75			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	418	— 1889 4 0/0	91 25
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Nord	1762 50		
				Orléans	1336 25		
				Ouest	947 50		
				Compagnie parisienne du Gaz	1322 50		
				Transatlantique	597 50		
				Canal de Panama	56 25		
				— Suez	2352 50		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or.	92 85		
				Dette d'Égypte 6 0/0	455		
				Extérieur 4 0/0	76 40		
				Hongrie 4 0/0 or.	86 70		
				Italie 5 0/0	96 70		
				Portugal 4 1/2 1888	497 75		